

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 27 AOUT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 août, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Stéphane BEAUGÉ | - M. Bernard COUDRIAU |
| - Mme Karine PAVIZA | - M. Frédéric LAUNAY |
| - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ | - Mme Alexandra MONTAGNE |
| - M. Patrick VOGELSPERGER | |

Étaient absents :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| - M. Loïc PLANET | - M. Patrick BERTIN |
|-------------------------|----------------------------|

**AVENANT N°1 AU MARCHE N° 2024034-02 (NOTIFIE LE 07/06/2024)
RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU SIEGE COMMUNAUTAIRE
DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
(LOT N°2 – MENUISERIES EXTERIEURES)**

Selon les termes du marché désigné ci-dessus, Grand Lieu Communauté a confié à l'entreprise GLASSGO l'exécution des travaux s'y rapportant.

Suite à une synthèse des études réalisées pour les travaux du siège communautaire, une modification de motorisation des brises soleils a été prévue. Le marché prévoyait des commandes filaires pour les stores installés dans les bureaux. Cependant, les faces intérieures des murs donnant sur l'extérieur n'ont pas de doublage, ce qui implique d'avoir des goulottes verticales du plafond jusqu'au bouton de manœuvre. Il est proposé de modifier cette solution par des boutons télécommandés en radio et donc sans fil pour une installation de l'aménagement de chaque bureau plus fonctionnelle et plus esthétique.

Il convient donc, pour en permettre le règlement au titulaire du marché, de prévoir la conclusion d'un avenant (article R2194-7 du C.C.P.).

Les prestations du marché sont rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire dont le montant initial est de 52 151,00 € HT.

L'avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public :

- Montant HT de l'avenant : 2 660,00 €
- TVA (20 %) : 532,00 €
- Montant TTC de l'avenant : 3 192,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +5,10 %

Le nouveau montant du marché est donc porté à **54 811,00 € HT.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés : si l'avenant n'entraîne pas le franchissement du seuil de procédure formalisée pris en référence des directives européennes, dans la limite de 10 % pour les marchés de fournitures et de services et de 15 % pour les marchés de travaux ;

VU le projet d'avenant n° 1 au Lot 2 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'APPROUVER l'avenant n°1 au Lot 2 – Menuiseries extérieures, passé avec GLASSGO – 20 rue Raoul Dautry – 49300 Cholet pour des prestations supplémentaires de 2 660,00 € HT.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE176-B270824

Publié sur le site internet le

28/08/24

Fait à La Chevrolière, le 28 août 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 28/08/2024

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté